ASSOCIATION EUROPE FINANCES RÉGULATIONS

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT
Face to face

MODE DE PARTICIPATION
Association Dialogue Franco-Russe
Paris - 75008
120 avenue des Champs Elysées

DATE
06/27/2017

LIEU
120 avenue des Champs Elysées
Paris 75008

PARTICIPATION
€550

INSCRIPTION
www.aefr.eu

CONTACT
contact@aefr.eu
01 70 98 06 53

Seminar

Corruption et Loi Sapin 2 : conditions pour un cercle vertueux ?

Juin est la date d'entrée en application du nouveau dispositif dans les entreprises !

La lutte contre la corruption, si elle constitue un sujet ancien, devient pour les entreprises un enjeu totalement stratégique, considérant l'importance des enjeux. Les autorités américaines ont mis l'accent sur ce domaine, et devant l'ambiguïté des règles dans les autres pays en ont fait un domaine d'actions prioritaire avec des effets extraterritoriaux significatifs. La loi Sapin 2 constitue une réponse française à ce défi. Elle substitue notamment au Service Central de Prévention de la Corruption une nouvelle Agence Française Anticorruption.

Ce nouvel environnement est capital pour renforcer la crédibilité de la France en la matière, et donc sa souveraineté, mais à l'évidence aussi pour répondre à des dérives. Il est donc important de bien comprendre la nature de ces risques dans l'entreprise et de voir comment mettre en œuvre des procédures, bonnes pratiques et normes (ISO 37001) dans le cadre juridique français, en intégrant également les exigences des autres pays européens et des Etats-Unis. Il faut bien comprendre aussi la mission de la nouvelle Agence, et l'accent mis sur toutes les initiatives préventives qui sont aussi sa priorité d'action.

Le secteur financier est doublement concerné : directement comme toute entreprise - même s'il ne semble pas y avoir à ce stade de signalement significatif dans ce secteur en France - et au travers de son rôle d'intermédiaire de paiement. Ce secteur très réglementé a dû s'organiser pour la lutte anti-blanchiment. Il doit le faire aujourd'hui sans délai également pour la lutte contre la corruption, en capitalisant sur cette expérience.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre évaluer les risques de corruption dans l'industrie financière
- Identifier les enjeux de mise en œuvre d'une politique anticorruption : risques, coûts, obstacles, limites et avancées
- Entrevoir des solutions de mise en œuvre

Public visé

- Secteur financier : Métiers de la Conformité, des Risques, du Contrôle interne, du Juridique, Directions commerciale et internationale
- Régulateurs
- Avocats et Cabinets de conseil

ASSOCIATION EUROPE FINANCES RÉGULATIONS

PROGRAMME

8h30	**Introduction**
8h40	**1. Pourquoi la prévention est-elle la priorité de la nouvelle Agence ?** Intervenants: Charles DUCHAINE
9h15	**2 . Un risque réel même dans la finance : cas pratiques, best practices, ISO 37001 (Anti-Bribery Systems), …** Témoignage d'un cadre dirigeant mis en cause dans une affaire internationale emblématique
10h00	**3. Comment positionner la corruption par rapport au blanchiment ou à la fraude ? Comment s'organiser ? Limites ?** Intervenants: André JACQUEMET
10h00	**Pause**
11h25	**5. La mise en place d'un dispositif anti-corruption dans une institution financière internationale** Intervenants: Patrice DE SAINT-ANDRE
11h45	**6. Une expérience industrielle : que veut dire « risque zéro » ?** Intervenants: Pierre-Antoine BADOZ Groupe à confirmer*
12h05	**7. La mise en œuvre juridique** Intervenants: Arut KANNAN
12h30	**Conclusion**
13h00	**Fin des échanges**